

Avis voté en plénière le 27 septembre 2016

# La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

---

## Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Dans son avis sur l'avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle Outre-mer adopté le 12 juillet dernier, le CESE avait souligné que les phénomènes mondiaux en cours, et notamment les effets du changement climatique, n'avaient pas été suffisamment pris en compte dans l'étude d'impact.

Aujourd'hui, nous pouvons tempérer nos regrets au regard des travaux menés par la section de l'environnement, et par ses deux rapporteurs. Ces travaux ont en effet contribué à souligner les conséquences du réchauffement climatique dans nos territoires et les risques de voir encore s'aggraver, de ce fait, une situation économique et sociale déjà bien inégalitaire.

Le réchauffement et l'acidification des océans, l'élévation du niveau des mers, le dépérissement des récifs coralliens, les atteintes aux mangroves et la multiplication des phénomènes climatiques lourds (cyclones, tempêtes, houle...) constituent les signes les plus visibles de l'évolution climatique auxquels les Outre-mer sont déjà confrontés. Aucune région ultramarine n'est épargnée.

Nous sommes exposés, le serons bientôt davantage, aux nombreuses répercussions des changements en cours :

- sur la santé de nos écosystèmes, leurs richesses et le rôle qu'ils jouent ;
- sur la compétitivité et à la durabilité du tourisme notamment du tourisme littoral ;
- sur les activités de pêches, d'aquacultures et de perlicultures déjà fragiles ;
- sur les productions agricoles dont les grandes productions sucrières et bananières ;
- sur le développement et la préservation de nos forêts ;
- sur la santé avec la prolifération des insectes vecteurs de maladies.

Si « l'objectif central de la justice climatique est de tout mettre en œuvre pour que le réchauffement n'accroisse pas les inégalités », alors l'État et les Outre-mer sont face à un immense défi ! Celui de l'adoption et de la mise en œuvre d'un processus de convergence pour parvenir à la réduction des écarts de développement en matière économique, sociale, culturelle et environnementale, intégrant tout spécialement une vision prospective des risques et des opportunités que générera le changement climatique. Au moment même où l'Assemblée nationale examine (en commission) le projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle, le groupe de l'Outre-mer tient à rappeler qu'il ne pourra y avoir d'égalité réelle si nous n'intégrons pas systématiquement la notion d'adaptation dans la construction de l'ensemble des politiques publiques outre-mer, et spécialement pour réduire la vulnérabilité de ces territoires et de leurs populations aux impacts des évolutions climatiques.

À l'heure des choix d'orientation pour les Outre-mer, rappelons que les conséquences du réchauffement climatique dans ces collectivités ultramarines, qui abritent 80 % de la biodiversité française, n'est pas seulement l'affaire des ultramarins. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la Nation, l'Europe et le monde. « La nature crée des différences, la société en fait des inégalités ». Tels sont les mots de l'écrivain Tahar Ben Jelloun. Dès lors, il est de notre responsabilité commune de ne pas ajouter de l'inégalité à celles existantes.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.